



Accéder à la propriété: aides du département de Vendée

Objet de l'aide	Bénéficiaires	Conditions d'obtention	Caractéristiques financières	Financeur	Contact
Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier	Ménages Primo accédant	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale Logement situé dans la zone géographique couverte par la convention de délégation des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Conseil Général (hors Communauté de Communes du Pays Yonnais)</p> <p><i>Attention</i> : L'aide du département est subordonnée à l'attribution d'autres aides par des collectivités territoriales, dont le montant cumulable doit être au moins égal au seuil minimum exigé pour bénéficier du PTZ Majoré de l'Etat ou du Pass Foncier (soit 3.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes et 4.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus).</p>	<p>Subvention départementale forfaitaire, dont le barème est défini par le potentiel fiscal de la commune :</p> <p>- 1.500 € pour un potentiel inférieur à la moyenne départementale</p> <p>- 1.000 € pour un potentiel égal ou supérieur à la moyenne départementale</p>	Conseil Général	ADIL de Vendée 02.51.44.78.78

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens strict pour au moins l'un des membres du ménage, Emploi localisé dans le département de la Vendée pour au moins une personne du ménage au moment de la demande, Age cumulé des emprunteurs inférieurs à 70 ans (inférieur à 35 pour une personne) Taux d'effort prévisionnel initial inférieur à 34% du revenu global du ménage</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale Logement situé dans la zone géographique couverte par la convention de délégation des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Pays Yonnais. Le Pays Yonnais regroupe 15 communes : Aubigny, Chaillé-sous-les-Ormeaux, La Chaize Le Vicomte, Les Clouzeaux, Dompierre sur Yon, La Ferrière, Fougéré, Landeronde, Mouilleron le Captif, Nesmy, La Roche sur Yon, Saint Florent des Bois, Le Tablier, Thorigny et Venansault.</p>	<p>Subvention forfaitaire :</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 4.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Communauté de Communes du Pays Yonnais</p>	<p>Communauté de Communes du Pays Yonnais 02.51.05.57.79</p>
--	-----------------------------------	---	---	---	--

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs ; la Communauté de communes déroge aux conditions de ressources (versement intégrale de la subvention si ressources inférieures au PSLA).</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p>Mise en place de l'aide sur les lotissements publics de la Communauté de communes Terres de Montaigu : Boufféré, la Boissière de Montaigu, La Bernardière, La Guyonnière, Saint Georges de Montaigu, Saint Hilaire de Loulay, Treize-Septiers, Sur Montaigu (sur l'ensemble du territoire de la commune pour les logements individuels et collectifs).</p>	<p>Subvention de la commune et subvention du Conseil Général de Vendée :</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 4.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Communauté de Communes Terres de Montaigu</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
--	-----------------------------------	---	--	--	--

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs <i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale, respect du label Habitat</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Sur les lotissements communaux. : les surfaces des parcelles concernées par ce dispositif seront inférieures ou égales à 700 m², concernant les parcelles du lotissement écologique « le Hameau de la Minoterie » les parcelles seront égales ou inférieures à 600 m², et les acquisitions d'un appartement neuf avec un prix plafond au m².</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune d'Aizenay</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur les lotissements communaux et 30 % sur le lotissement « le Grenouiller ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Bazoges en Paillers</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Bazoges en Pareds</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale, respect du label Habitat Grand Axe Deux subventionné par la communauté de communes du Pays des Herbiers.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur lotissement communal ; La Robinerie pour 6 lots ; et « Le Val Ste Agnes » hormis les lots 1, 2, 3, 4 et 13.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Beaurepaire</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale, L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p><i>Attention</i> : Mise en place du dispositif dans le périmètre de la ZAC de la Grande Filée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Beauvoir sur Mer</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale, L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p><i>Attention</i> : Mise en place sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Benet</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale, L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p><i>Attention : Uniquement pour des parcelles de moins de 800 m² situées dans un lotissement.</i></p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Bois-de-Cene</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p>L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p><i>Attention : Mise en place d'une aide sur le lotissement communal « les Ammonites ».</i></p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Bouillé-Courdault</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale, L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p><i>Attention</i> : Mise en place sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Bouin</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Mise en place de l'aide sur les lots n° 6,7,8 du lotissement de la Grousselière et sur les lots N° 3 et 9 du lotissement communal du Clos de la Maisonnette et lotis.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Bournezeau</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Aide sur le territoire de la commune, limitée à 10 par an.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Brem sur Mer</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide est mise en place sur les lotissements communaux de Bretignolles sur mer.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Bretignolles sur Mer</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide est mise en place sur 8 parcelles du lotissement « le Clos de la Jarrie ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Breuil-Barret</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide est mise en place sur le territoire de la commune, que seuls, les projets sis dans les lotissements identifiés existants et/ou qui seront créés ainsi que les deux terrains communaux de la rue du Perrier.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Chaillé-les-Marais</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Le prix net vendeur du terrain ne pourra pas être supérieur à 40 000 €.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Challans</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur le lotissement « la Logette ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Chambretau</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Champagne les Marais</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Mise en place de l'aide sur les lotissements communaux en cours ou à venir sur l'ensemble de la commune de Chantonnay.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Chantonnay</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources d'éligibilité au plafond PLUS pour la majoration du PTZM et PSLA pour le Pass Foncier</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention : uniquement sur lotissement communal ; Les Prés de la Claire 2</i> Clauses anti-spéculatives.</p>	<p>Subvention forfaitaire :</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 4.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune du Château d'Olonne</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Éligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Mise en place de l'aide sur le territoire de la commune, avec un prix maximum de terrain de 60 €/m² net vendeur.</i></p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Châteauneuf</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Mise en place de l'aide sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Chavagnes en Paillers</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur les lotissements communaux.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Cheffois</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Mise en place d'une aide sur la 1^{ère} tranche du lotissement communal « Les Aveneaux ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Coex</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune. <i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée, uniquement sur les lotissements communaux.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Curzon</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Attention :</i> L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Mise en place de l'aide sur tout le territoire communal en l'absence de lotissement communal. En cas de création de lotissement communal l'aide sera réservée à ce lotissement ; la surface du terrain sera < ou = à 700 m², le prix de vente < ou = à 55 € L'accédant devra s'engager à mettre en place dans le cadre du dispositif environnemental (chauffe-eau solaire, récupération des eaux pluviales).</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Falleron</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention :</i> L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée, L'aide est accordée sur l'ensemble des terrains de la commune desservis par l'assainissement collectif.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Fontaines</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement pour des parcelles d'une superficie maximale de 650m². Mise en place d'une solution chauffe-eau à énergie solaire.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Fontenay le Comte</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Froifond</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs <i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale, respect du label Habitat</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Au total 15 lots : 11 lots sur lotis. « la prairie » et 4 lots sur lotis. « la bergerie ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Grosbreuil</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Jard sur Mer</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p>L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Attention : uniquement sur lotissement communal « le hameau de l'olivier ». (lots concernés : 54 à 66 inclus)</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>-1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de L'Aiguillon Sur Vie</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention : uniquement sur lotissement communal de la Pichetière 2</i></p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>-3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de l'Herbergement</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale, respect du label Habitat</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Programme sur l'ensemble de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de l'Hermenault</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale, respect du label Habitat</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Programme sur l'ensemble de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de l'Île d'Olonne</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur lotissement communal ; Le Hollandais Volant et le Grand Chemin</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de l'Île d'Yeu</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : uniquement sur lotissement communal Les Grand's Vignes (16 parcelles). L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Barre de Monts</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention :</i> L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Mise en place de l'aide sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Bretonnière-La Claye</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention :</i> L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur lotissement « le clos des Garennes II ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Bruffière</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide est accordée sur le territoire de la commune, l'aide est limitée à 5 dossiers.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>-1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Caillère St Hilaire</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide est accordée sur le lotissement « le Pâtis », les parcelles ne devront pas excéder 600 m² à l'exclusion des lots n° 16 à 19 et 23..</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>-1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Chapelle Achard</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Chataigneraie</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p><i>Attention</i> : mise en place de l'aide sur les lots n° 4, 8,11,12 et 13 du lotissement communal du Grand Pré.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Copechagnière</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Mise en place d'une aide sur le lotissement « Le Pavillon ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-5.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 6.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Faute –sur–mer</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide concernera la totalité du territoire communal, cependant seuls 10 % des lots dans les lotissements pourront bénéficier de l'aide.</p> <p>Enveloppe financière épuisée au 25/05/09</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>-1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Garnache</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : uniquement sur lotissement communal, « les Noues tranche 1 ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Gaubretière</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Mise en place de l'aide sur le lotissement « Les Tardivières 1 » (hors les 2 îlots). Les parcelles concernées seront d'une surface inférieure à 550 m².</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Genetouze</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Meilleraie-Tillay</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Les opérations devront être localisées sur des terrains en lotissements ; avec une surface minimum du terrain de 450 m² et un prix maximum du terrain de 55 000 €.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Mothe Achard</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur les lotissements communaux.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>-1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>-2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Réorthe</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est accordée sur le lotissement communal « les Roches » uniquement pour les parcelles 8, 9,10,11, 28, 29, 30 et 31.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Tardière</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p><i>Attention</i> : uniquement sur les lotissements communaux du Coteau 3 et 4.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de La Verrie</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : uniquement sur lotissement communal ; Les Rochers.</p>	<p>Subvention de 10.000€ par ménage auquel peut s'ajouter l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p>	<p>Commune Le Bernard</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p><i>Attention</i> : attribution limitée à 8 lots sur le lotissement communal « le grand champ ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune Le Boupère</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Mise en place de l'aide sur le lotissement communal « Le Canaud ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>-1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>-2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune Le Givre</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Mise en place de l'aide sur le territoire de la commune, pour 3 lots.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>-1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>-2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune Le Gué de Velluire</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Mise en place de l'aide sur le territoire de la commune. Le prix de vente de la parcelle ne devra pas excéder 50 000 euros net vendeur , avec un prix plafond de vente du terrain à 100 €/le m² et la surface du terrain sera comprise entre 300 et 600 m².</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>-1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>-2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune Le Perrier</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur le lotissement du Cormier, l'aide communale sera accordée aux cinq premières ventes.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>-1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>-2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune Le Poiré du Velluire</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : Sur le territoire communal la surface devra être inférieure ou égale à 650m². Le nombre de lots éligibles sera limité à 30 % de l'ensemble des lots de chaque opération privée et 45 % dans le cadre des opérations communales. Les personnes relevant d'un revenu AAH se verront attribuer l'aide en lien avec le label « Grand Axe ». L'âge cumulé des emprunteurs doit être inférieur à 70 ans (35 ans pour une personne seule).</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>-3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune Le Poiré sur Vie</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PLUS pour PTZ Majoré et PSLA pour Pass Foncier.</p> <p><i>Autres critères pouvant pondérer la recevabilité</i> Habiter ou travailler sur la Communauté de Communes du Pays des Herbiers depuis 2 ans (une personne du foyer au minimum) Composition familiale : avoir un enfant né au minimum.</p> <p><i>Liées au logement</i> Répondre au Label Habitat Grand Axe niveau 1 minimum Répondre à la réglementation thermique RT2005 moins 20%. Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune s'applique sur l'ensemble du territoire communal mais pour une acquisition d'un terrain d'une surface maximale de 430 m²</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>-3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune Les Herbiers</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
--	-----------------------------------	---	--	---------------------------------	--

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p>Liées au ménage Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p>Liées au logement Occupation à titre de résidence principale</p> <p>Attention : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. uniquement sur lotissement communal « Saint Joseph ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>-2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune Les Landes Genusson</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p>Liées au ménage Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PLUS pour PTZ Majoré et PSLA pour Pass Foncier.</p> <p>Liées au logement Occupation à titre de résidence principale</p> <p>Attention : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>-1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune Les Magnils Reigniers</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p>Liées au ménage Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources d'éligibilité au plafond PLUS Age cumulé des emprunteurs inférieurs à 70 ans (inférieur à 35 pour une personne)</p> <p>Liées au logement Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention forfaitaire :</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 4.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune Les Sables d'Olonne</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur le lotissement communal « le clos des Vignes 2 ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Landevieille</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur le lotissement communal « Les Eglantiers ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Loge Fougereuse</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur le lotissement communal « Le Grand Champ » et lotissement « Le Grand Champ » de Vendée Habitat.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Longèves</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune. <i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Longeville-sur-Mer</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Luçon</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est mise en place sur les lotissements communaux.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Maché</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est mise en place sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Maillezais</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est mise en place sur le lotissement « le Fief aux Moines »</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Marsais Sainte Radégonde</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est mise en place sur le lotissement communal « les Vignes 2 ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Martinet</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur lotissement communal ; Les Pruneaux 1</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Mesnard-la-Barotière</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur lotissement communal ; Le Ficheron</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Mormaison</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i></p> <p>Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : à l'ensemble du lotissement du « Quartier de Bel Air ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Mortagne sur Sèvre</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune. <i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Les opérations devront concerner des terrains sur le lotissement « La Petite Forêt ». L'aide est limitée à 25 dossiers et les acquéreurs ne doivent pas dépasser l'âge limite de 40 ans pour une personne seule et 80 ans d'âge cumulé pour un couple.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Moutiers les Mauxfaits</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune. <i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est accordée sur le lotissement communal « Le Clos de la Chatelardière », la surface des lots doit être inférieure à 700 m² et la construction devra être équipée d'un chauffe-eau thermique solaire.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Moutiers sur le lay</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune. <i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Mouzeuil St Martin</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune. <i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée, dans la limite de 4 bénéficiaires par an.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Nalliers</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune. <i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée, sur le lotissement « les ChênesV ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Nieul-le-Dolent</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune. <i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Noirmoutier</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune. <i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune, l'enveloppe financière est limitée à 15 000 € pour 2010 .</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Notre Dame de Monts</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune d'Olonne sur Mer</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le lotissement « Les Vignes »..</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Pétosse</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Poiroux</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le lotissement « Les Martinières » pour 2 Lots.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Pouillé</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur les lotissements communaux. L'octroi de la subvention est conditionné au respect de la réglementation thermique 2005 et des règles d'accessibilité aux personnes handicapées pour les maisons individuelles.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Pouzauges</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le lotissement « le Galerne », l'aide sera limitée aux lots dont la superficie est inférieure à 550 m².</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Puyravault</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Uniquement pour 3 lots sur lotissement privé « le Sacré Cœur ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Réaumur</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur lotissement communal ; Les Hauts des Volettes.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Rocheservière</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront concerner les 10 parcelles dont la superficie sera inférieure à 550 m² sur le lotissement « les Hauts de Saligny » et les lots 2, 4 et 5 du lotissement « les Vetivers 2 » ainsi que pour 10 parcelles sur le lotissement « Le Village de la Rochette »</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saligny</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune, la surface du terrain ne devra pas excéder 650 m². L'aide est limitée à 10 par an.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Sallertaine</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune. L'aide est limitée à 3 par an.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Sigournais</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune.</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Soullans</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p><i>Uniquement</i> sur lotissement communal : Le Guérinet 2.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint André Goule d'Oie</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p><i>Uniquement</i> sur lotissement communal ; La Plaine des Sports.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint André Treize Voies</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Aubin la Plaine</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> <i>Réservé aux personnes dont l'âge est inférieur à 35 ans.</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune, le terrain doit avoir une superficie inférieure ou égale à 650 m².</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Christophe du Ligneron</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Cyr des Gâts</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le lotissement communal « la Roche Boursault ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Denis la Chevasse</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide est limitée à 4 lots, Les opérations concernent le lot N° 51 sur le lotissement « les aubépines » et les lots N° 8, 10 et 11 sur le lotissement « le coteau des Chênes ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Etienne du Bois</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Mise en place d'une aide sur le territoire de la commune pour un terrain hors lotissement sans condition et pour des terrains en lotissement dont le prix d'acquisition est inférieur à 45 000 €</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Sainte Flaive des Loups</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide sera limitée à 15 bénéficiaires pour l'année 2010, répartis comme suit sur le territoire de la commune 4 lots dans le lotis. « les Rives de la Vertonne1 », 9 lots dans le lotis. « les Rives de la Vertonne2 » et 2 parcelles dans les autres secteurs. Les parcelles doivent être classées en zone 1AUh du PLU avec une superficie maximale de 600 m² et obligatoirement desservies par le réseau d'assainissement collectif.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Sainte Foy</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide est accordée sur le lotissement communal « Le Vendrenneau » et le lotissement de Vendée Habitat « les Ormeaux » et sur le lotissement privé « le Clos de la Tuilerie » à raison de 10 % des parcelles, soit 3 lots.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Fulgent</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide est accordée sur l'ensemble du territoire de la commune et est limitée à 5 lots.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Georges de Pointindoux</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le lotissement « la Bodinière », l'aide est limitée à 5 lots.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Germain de Prinçay</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Gervais</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Autres critères pouvant pondérer la recevabilité</i> Exclusion des personnes retraitées, total de l'âge du couple égal ou inférieur à 80 ans,</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale <i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide est accordée : pour l'achat d'un terrain d'une surface minimale de 300 m², prix maxi net vendeur 75 000 €, prix maxi/m² 180 € et pour la vente en VEFA prix de vente plafonné à 2200 € TTC/m² de surface utile et 2400 € TTC/m² pour les opérations BBC.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 4.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Gilles Croix de Vie</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Uniquement sur les lotissements communaux.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Sainte Hermine</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 4.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Hilaire de Riez</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur le territoire de la commune, l'aide est limitée à 6 maximum par an, et ce à compter du 1^{er} janvier 2010.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Hilaire le Vouhis</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur les lotissements communaux ou parcelles communales.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Jean de Beugne</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> . Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Les opérations devront être localisées sur les lotissements « les Pins 5 », « le Domaine de la Rainette » et le lot n° 6 du lotissement du Jaunay ; et ce à compter du 1^{er} janvier 2010.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Julien des Landes</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Primo accession au sens du Prêt à Taux Zéro Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement pour 2 parcelles sur le lotissement « la Fontaine ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>-1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>-2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Laurent de la Salle</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Une aide sur 6 parcelles du lotissement communal de la Barotière II.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Laurent Sur Sèvre</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Mise en place de l'aide sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Mars la Réorthe</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur le lotissement « du Vrignon ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Martin des Tilleuls</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. L'aide est accordée sur le lotissement du Grand Champ</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Martin-Lars-en-Sainte-Hermine</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est accordée sur le lotissement communal « des Pommiers », l'aide est limitée à 3 lots.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Mesmin</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Le nombre de bénéficiaires est fixé à 3, critère terrain contenance inférieure ou égale à 650 m².</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Michel en l'Herm</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est accordée sur les terrains communaux de la rue du Pavé et sur le lotissement « la Bonnetrie 1 »</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Michel le Cloucq</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est accordée sur le lotissement « Cité des Lavandières ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Paul-en-Pareds</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur le lotissement « Les Vallées 4 ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Sainte Pexine</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Enveloppe financière limitée à 20 000 € pour une réservation uniquement sur le périmètre de la ZAC du Fief du Haut Bourg</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Philbert de Bouaine</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur les lots restants à la vente sur les lotissements la Clé des Champs et le Clos des Charmes.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Pierre du Chemin</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est accordée sur tout le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Pierre le Vieux</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est accordée sur le lotissement communal « Bellevue » et réservée aux lots n° 7 à 11 inclus et sur les lots n° 18 à 20 inclus.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.000 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Prouant</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Mise en place de l'aide sur le territoire de la commune que les 6 parcelles situées dans le lotissement « les Hautes Terres » données en dation ne sont pas bénéficiaires du Pass Foncier (relevant du domaine privé) il s'agit des lots n° 4, 22, 30, 33 et 34. L'aide est limitée à 3 dossiers par an.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Sainte Radégonde de Noyers</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur lotissement communal « Le Pré de la Cure ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Révérend</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur lotissement communal ; Le domaine du Moulin</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Sulpice le Verdon</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Uniquement sur les 18 parcelles du lotissement communal « les grandes maisons » tranche 3.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Urbain</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>L'aide est limitée aux parcelles des lotissements , « le Noiré » ,« Les vergers » et « Les Prés communs » pour 10 terrains.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Valérien</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Les opérations devront être localisées sur le lotissement « Le Fief des Moulins » pour 5 Lots.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Vincent Sterlanges</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Les opérations devront être localisées sur le lotissement « La Moratière ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Saint Vincent Sur Graon</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Uniquement sur lotissement « des Bleuets ».</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Tallud-Sainte-Gemme</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources d'éligibilité au plafond PLUS.</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale sur le territoire de la commune</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.000 €)</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 3.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Talmont Saint Hilaire</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Mise en place d'une aide sur le territoire de la commune.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Thouarsais-Bouildroux</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Mise en place d'une aide sur le lotissement « Les Nefliers » pour 3 parcelles d'une surface maximum de 750 m²..</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Treize Vents</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention :</i> L'aide de la commune est complémentaire et subordonnée à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Mise en place d'une aide sur le lotissement « Vairé 3 » pour 10 parcelles d'une surface inférieure à 450 m². Première accession au sens strict, emploi localisé en Vendée pour au moins un membre du ménage, âge cumulé des emprunteurs inférieur à 80 ans (40 ans pour une personne seule).</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Vairé</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention :</i> L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur lotissement communal ; « les Frênes ». L'aide est limitée à 3 parcelles.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Velluire</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée. Uniquement sur lotissement communal ; Le Fief du Clou. Accueil » prévu par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Vendrennes</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>
<p>Subvention pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, permettant aux ménages modestes de bénéficier d'un PTZ majoré ou d'un Pass Foncier</p>	<p>Ménages Primo accédant</p>	<p><i>Liées au ménage</i> Eligibilité au PTZ ou Pass Foncier Plafonds de ressources PTZM pour les 2 dispositifs</p> <p><i>Liées au logement</i> Occupation à titre de résidence principale</p> <p><i>Attention</i> : L'aide de la commune est complémentaire à l'attribution de l'aide du Conseil Général de La Vendée.</p> <p>Mise en place de l'aide sur le territoire communal, l'octroi de laide est limitée à la zone communale desservie par l'assainissement collectif, elle est limitée à 5 dossiers pour l'année 2010.</p>	<p>Subvention complémentaire à l'aide du Conseil Général de Vendée (1.500 €)</p> <p>- 1.500 € pour un ménage de 1 à 3 personnes</p> <p>- 2.500 € pour un ménage de 4 personnes et plus</p>	<p>Commune de Vix</p>	<p>ADIL de Vendée 02.51.44.78.78</p>

Attention : pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à votre ADIL (coordonnées sur le site de l'ANIL, www.anil.org)